



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 décembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-troisième session

2-13 mars 2009

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, s'agissant en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida**

### **Déclaration présentée par la Fédération internationale pour l'économie familiale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.6/2009/1.



## **Déclaration\***

### **Participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux de la prise de décisions**

Organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et membre du Comité des ONG de Vienne sur la condition de la femme, la Fédération internationale pour l'économie familiale se félicite d'avoir la possibilité d'examiner les conclusions concertées de la cinquantième session de la Commission de la condition de la femme (27 février-10 mars 2006), et souhaite attirer l'attention sur leurs liens avec le thème principal de cette cinquante-troisième session. Plus on maintient les femmes à des emplois peu ou pas rémunérés, et pas seulement pour la prestation de soins ou l'aide sociale – toute autre activité devenant un luxe faute de temps, d'opportunités et d'argent – moins elles ont la possibilité d'accéder à des postes de décision.

La mise en œuvre des conclusions concertées de 2006 ainsi que l'application des instruments et la suite donnée aux documents qui y sont mentionnés est loin d'être satisfaisante.

La Fédération, membre du Comité des ONG de Vienne sur la condition de la femme, exhorte de nouveau les gouvernements à mener l'action suivante :

- Fixer des objectifs précis, assortis d'échéances, et appliquer les mesures qui permettront d'accroître considérablement le nombre de femmes occupant des postes de décision;
- Faciliter une plus forte participation des femmes autochtones ou issues de minorités ethniques à la prise de décisions à tous les niveaux;
- Soutenir les études sur la participation des femmes à la prise de décisions, sur leur accès aux postes à responsabilités et sur leur influence.

La Fédération demande également aux gouvernements, en partenariat avec les institutions nationales, le secteur privé ainsi que les organisations non gouvernementales et internationales de prendre les initiatives suivantes :

- Mener une action concrète pour donner aux femmes les moyens de s'instruire, de suivre des cours de formation et d'acquérir une expérience pratique de la prise de décisions stratégiques, de façon à obtenir une masse critique de femmes compétentes, gestionnaires, cadres ou responsables occupant des postes d'autorité;
- Créer ou renforcer, selon les besoins, les mécanismes permettant de suivre l'accès des femmes à des postes de décision élevés;
- Accroître l'accès et la participation des femmes à la prise de décisions dans le domaine des médias et des nouvelles technologies de communication.

---

\* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.